



Conseil Municipal

Date : 10 juin 2020 (Salle des fêtes)

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en date du mercredi 10 juin 2020 à 20 heures en mairie sous la présidence de Mme Elisabeth GRESSIER.

Convocation du

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, Mme Céline REANT 1ere Adjoint, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH 2eme Adjoint, M. Pierre THIEFFRY, 3eme Adjoint au Maire, M. Olivier CATTELLE, M. Alain AUDENAY, M. Nicolas DECORTE, Mme Laurence VANUXEM, Mme Rebecca COQUETTE, M. Louis COLLIER, Mme Véronique REUMAUX, M. Stéphane DEKERVEL, M. Christophe DEBLONDE, M. Maxence HUYGHE, Christophe DURIEZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : M. Maxence HUYGHE.

A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire informe les Membres du Conseil qu'il y a lieu de désigner les Délégués des commissions communales à mettre en place, ainsi que les délégués des services extérieurs.

Madame le Maire rappelle les attributions principales exercées –

- par les 3 adjoints au Maire soit :

1^{er} adjoint, Mme Céline REANT : chargée de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, du développement durable et de l'urbanisme,

2eme adjoint, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH : chargé des travaux, des relations avec le monde agricole, de la voirie, de l'assainissement.

3eme adjoint, M. Pierre THIEFFRY : chargé des fêtes et cérémonie, du lien avec la vie associative, de la vie du village.

- par les 3 conseillers délégués soit :

Mme Laurence VANUXEM, Conseillère municipale : chargée des affaires scolaires et des relations avec l'école, du sport, du suivi du conseil municipal des jeunes.

Mme Rebecca COQUETTE, conseillère municipale : chargée de l'environnement et l'aménagement paysager / embellissement et fleurissement du village / contact avec la CCFI pour le suivi du dossier « aire de contemplation » / propositions d'aménagement pour la place de Strazeele, / poursuite de l'aménagement du terrain multisports.

M. Christophe DURIEZ, conseiller municipal : chargé de la communication (refonte du site internet/page Facebook/feuille A3 d'info communale) du suivi du dispositif « voisins vigilants » de la lutte contre les incivilités / de la sécurité routière dans le village.

D1 - COMMISSIONS COMMUNALES :

Après délibération, l'Assemblée a voté comme ci-après les Délégués aux Commissions communales conformément à l'article L 2121.22 du CGCT, Madame le Maire étant membre de droit :

Commission finances :

M. Alain AUDENAY, M. Nicolas DECORTE, Mme Céline REANT, M. Pierre THIEFFRY, M. Olivier CATTELLE.

Commission Voiries-Fossés :

Mme Elisabeth GRESSIER, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH, Mme Rebecca COQUETTE, Mme Laurence VANUXEM, M. Maxence HUYGHE, M. Christophe DEBLONDE.

Commission Travaux :

Mme Elisabeth GRESSIER, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH, Mme Rebecca COQUETTE, M. Christophe DEBLONDE, M. Stéphane DKERVEL, M. Alain AUDENAY, M. Olivier CATTELLE.

Commission communication :

Mme Elisabeth GRESSIER, M. Christophe DURIEZ, Mme Céline REANT, Mme Véronique DENEUCHE, Mme Laurence VANUXEM.

Commission Fêtes et Cérémonies :

Mme Elisabeth GRESSIER, M. Pierre THIEFFRY, M. Christophe DURIEZ, Mme Véronique DENEUCHE, Mme Laurence VANUXEM.

Commission Enfance et Jeunesse :

Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Céline REANT, Mme Laurence VANUXEM, M. Nicolas DECORTE, M. Christophe DURIEZ, Mme Véronique DENEUCHE, Mme Rebecca COQUETTE.

Commission Urbanisme :

Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Céline REANT, M. Stéphane DEKERVEL, Mme Rebecca COQUETTE, M. Nicolas DECORTE, M. Maxence HUYGHE, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH, M. Alain AUDENAY, M. Christophe DEBLONDE.

Délégation Sécurité/Défense :

Mme Elisabeth GRESSIER.

Commission appel d'offre :

Titulaires : Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Céline REANT, M. Pierre THIEFFRY,

Suppléants : M. Maxence HUYGHE, M. Christophe DEBLONDE, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH,

Commission des Affaires Sociales (ex CCAS) :

Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Laurence VANUXEM, M. Stéphane DEKERVEL, Mme Céline REANT, M. Nicolas DECORTE.

Délégation école :

Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Laurence VANUXEM.

Commission Vie Culturelle :

Mme Elisabeth GRESSIER, Mme Céline REANT, M. Nicolas DECORTE, Mme Laurence VANUXEM, M. Christophe DURIEZ, M. Pierre THIEFFRY, Mme Rebecca COQUETTE.

D2 - DELEGUES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICATS :

Madame le Maire informe les Membres du Conseil que la Commune est membre de divers syndicats à qui elle a transféré des compétences ce qui implique la désignation de délégués pour représenter la commune lors des réunions :

A - SIDEN -SIAN (Syndicat intercommunal des eaux du Nord - Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord)

Appelé à constituer le collège d'arrondissement de Dunkerque pour les 5 compétences suivantes :

- eau potable,
- assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- gestion des eaux pluviales
- défense extérieure contre l'incendie.

Après délibération, **Madame GRESSIER, Maire est élue, à l'unanimité, comme Grand Electeur appelée à siéger au Collège de l'arrondissement de Dunkerque.**

B - SIECF (Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre :

Madame le Maire présente le Syndicat, créé en 1966 qui assure le développement et le renforcement des réseaux d'électricité. Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention, notamment en matière de transition énergétique.

Le SIECF exerce 7 compétences qui sont électricité, gaz, éclairage public option A investissement ou option B investissement et maintenance, communications électroniques -télécom et fibre numérique-, infrastructure de recharge pour véhicules électriques, réseau public de chaleur, et bornes de recharges GNV et bio GNV.

Madame le Maire indique que la Commune adhère aux compétences suivantes : électricité, gaz, éclairage Public option B, communications électroniques, et qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Mme Elisabeth GRESSIER, Maire,
M. Jean-Benoît RUKBUSCH, Adjoint au maire

Suppléants : M. Pierre THIEFFRY, Adjoint au maire
M. Stéphane DEKERVEL, Conseiller municipal.

C - CCFI (Communauté de communes de Flandre Intérieure)

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les conseillers communautaires qui siégeront à la C.C.F.I.

Conformément à l'article L5211-6 du CGCT,

- l'article L273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le Maire et les Adjoints.

- les articles L273-10 et L273-12 du Code électoral, seules les communes de moins de 1 000 habitants ne disposant que d'un seul conseiller communautaire dispose d'un suppléant, désignant le 2eme dans l'ordre du tableau, par conséquent le 1er adjoint.

Que pour faire suite à l'élection du Maire et des Adjoints du 25 mai dernier, sont désignés Elus communautaires :

Titulaire : **Mme Elisabeth GRESSIER, Maire,**

Suppléant : **Mme Céline REANT, 1er Adjointe au Maire.**

Madame le Maire précise que les Commissions de la CCFI ne seront formées qu'après l'installation du Conseil communautaire soit après les élections municipales du 2nd tour.

D - SMICTOM (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) :

De compétence communautaire, les désignations de délégués ne pourront avoir lieu qu'après l'installation du Conseil Communautaire de la CCFI.

D3 - COURRIERS DIVERS :

A - COMITE DES FETES :

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de Monsieur Fernand DONNER qui présente sa démission du Comité des Fêtes et par conséquent de la fonction de Président.

L'Assemblée en prend note.

B - Courrier anonyme :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier où l'auteur ne se fait pas connaître et qui signale la négligence d'entretien du logement sur l'espace extérieur (dépôt divers) de la part de la Famille Hele, locataire d'une des maisons de M. et Mme Poissonnier-Baudelet, rue de la Vierge.

Il demande l'intervention de la Commune pour faire cesser ces agissements.

Madame le Maire informe que comme'il s'agit d'une lettre anonyme, elle ne tient pas à y donner suite.

Après délibération, il est décidé de communiquer ce courrier au propriétaire.

C - Impasse des Flandres :

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Dequidt, habitant l'Impasse des Flandres qui informent qu'ils rencontrent à nouveau des problèmes d'abus de stationnement sur la voie, bien que celle-ci vient d'être rénovée et réaménagée. Ils sollicitent la révision de l'arrêté du 27 juin 2008, réglementant les conditions du stationnement.

Après délibération, Mme Réant demande à aller voir sur place.

M. Ruckebusch indique que les travaux réalisés récemment ont permis un élargissement de la chaussée rendant possible le stationnement contre la façade, et par conséquent le croisement de voitures.

Il est décidé de ne pas modifier et de maintenir l'arrêté dans ce sens.

D4 - INFORMATIONS DIVERSES :

A - SECHERESSE 2018 :

Madame le Maire rappelle que la Commune a déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols constaté en 2018. Comme la plupart des communes, Strazeele n'a pas été reconnue. Cette réponse ne permet pas aux nombreux sinistrés d'être indemnisé au niveau de leur assurance.

Chaque commune a, sous la demande de l'Association de défense, adressé un courrier au Ministère de l'Intérieur, afin d'obtenir les documents précisant les relevés des niveaux d'humidité des sols de la commune sur les cinquante dernières années pour chaque saison. Ces éléments restent indispensables pour étoffer le dossier.

En réponse du 26 février dernier, le Ministre de l'Intérieur informe avoir adressé notre requête au Préfet, Service de la direction Générale de la Sécurité civile et de la gestion de crise, afin qu'il procède à l'examen approprié de notre demande.

Madame le Maire rappelle que la CCFI, ayant pris connaissance de ce problème, a coordonné une action judiciaire contre l'arrêté de rejet de reconnaissance, en collaboration avec Mme la Député et l'Association. La commune de Strazeele a signé la convention en janvier dernier pour en bénéficier moyennant un coût de 1 200 €. La procédure est toujours en cours

B - Espaces verts et aménagements divers :

Madame le Maire donne la parole à Mme Rebecca COQUETTE, Conseillère déléguée qui sollicitent quelques éléments de réponse en ce qui concernent les entretiens des haies au cimetières et le bassin de rétention. Il lui est confirmé que l'Association Orme Activité assure l'entretien lors de l'une de leurs 2 interventions annuelles en complément de celui des agents communaux.

Il est signalé la dégradation de la clôture séparant la voie de l'Impasse Eloi Totelet et le terrain derrière le multisport. Mme Réant propose d'effectuer la réparation en posant des panneaux rigides.

Pour favoriser l'installation et l'usage des bornes de recharge électrique entre autres, Mme Coquette propose la mise en place d'un "géocaching" sur la commune. Une recherche historique sur la commune pourrait être envisagée pour alimenter les questionnaires. Mme Réant propose de contacter M. Mallet dans ce cadre.

Après délibération, Mme Coquette est chargée de suivre cette idée, avec M. Duriez, conseiller délégué à la communication.

A la question posée sur l'aménagement du parking de la place, Mme le Maire souhaite en premier lieu terminer le projet de création et d'aménagement de l'espace culturel. Des propositions d'aménagement peuvent être faites à faible coût pour commencer.

En ce qui concerne le pôle gare, Mme le Maire informe qu'il est programmé pour 2021.

C - Site Internet de la Commune :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christophe DURIEZ, conseiller délégué en charge de la communication, qui propose de faire un nouveau site internet pour la commune afin de moderniser le site actuel, la technologie ayant évolué.

Il présente deux fournisseurs : Compagnol.fr, et Commu'net (spécialisé pour les petites communes et communes rurales).

Il se charge d'étudier les propositions et de demander l'avis des Elus. Le sujet sera revu en prochaine séance.

D - Travaux divers :

- Monsieur Ruckebusch signale que le porche d'entrée de la salle des Fêtes devient dangereux. Il n'est plus très stable et risque de tomber. Après avoir pris conseil auprès de M. Erades, Architecte chargé de suivre les travaux de l'espace culturel, il informe avoir demandé un devis de réparation à M. Callens, Entreprise Marcel Huyghe.

- M. Deblonde demande quelle démarche peut entreprendre la commune pour faire effacer les graffitis sur la façade de chez M. Costenoble, au 96 rue de l'église. Façade dégradée en plein centre du village.

Après délibération, il est décidé d'adresser un courrier au propriétaire en premier lieu.

Il sollicite également le remplacement du drapeau abîmé en Mairie. Mme le Maire précise que son remplacement sera étudié.

- M. Thieffry sollicite l'inscription d'un crédit au prochain vote du budget pour permettre l'achat des décorations de Noël. Mme le Maire précise qu'une dépense de cet ordre sera difficile cette année.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.

Fin de séance à 21 h 30

Le conseil Municipal a adopté les délibérations numérotées de D1 à D4D 2020 1006.